

## Agenda politique du Bien commun 2020/21

**Le Bien commun** est une association indépendante des partis politiques.

**Le Bien commun** s'intéresse « *aux sujets liés à la vie quotidienne de la population et aux politiques locales, notamment à travers la défense et la promotion des biens communs (services publics ; urbanisme, habitat et patrimoine ; environnement, cadre de vie et alimentation ; culture, sport et loisirs ; etc.)* » (Art. 2 des statuts de l'association.)

Le 17 juillet 2020, dans son discours d'installation à la présidence du Grand Nancy, Mathieu Klein a fait un certain nombre de déclarations.

Nous saluons l'annonce de la gratuité des transports le week-end comme une mesure positive, qui va dans le bon sens et doit être une première étape vers la gratuité totale, tout en sachant que le succès de cette mesure dépendra, entre autres, des moyens en termes d'offre de transport (desserte, fréquence, priorité aux feux...).

En revanche, certaines de ces déclarations mettent **Le Bien commun** en alerte.

1° Quand Mathieu Klein place son mandat dans la droite ligne de celle d'André Rossinot, il oublie comment pendant plus de trente ans Rossinot a dirigé Nancy et le Grand Nancy au mépris des principes élémentaires de la transparence et démocratie.

2° Quand Mathieu Klein dit vouloir « engager jusqu'à son terme le chantier Grand Nancy Thermal », il ne remet pas en cause un modèle économique qui constitue un véritable hold-up de l'argent public, au profit d'actionnaires privés.

3° Quand Mathieu Klein évoque l'« indispensable renouvellement de la ligne 1 et la desserte confirmée de Brabois » et par ailleurs l'annonce d'un audit pour avoir « des perspectives claires en termes d'investissement, notamment en ce qui concerne les transports en commun », sans évoquer le calendrier, notamment pour la desserte de Brabois, sans indiquer quels seront les moyens mis en œuvre et qui en assumera la gestion, cela revient à laisser planer des doutes que les « assises de la mobilité » ne pourront pas lever à elles seules.

4° Quand Mathieu Klein prend position contre les réductions d'effectif, de lits et de places du CHRU, sans remettre en cause le recours aux Partenariats Public-Privé et sans avoir la garantie que l'État et/ou la Sécurité sociale prendront en charge la réalisation des travaux de transfert de l'Hôpital central à Brabois, il sait que son équation n'est pas équilibrée.

5° Quand Mathieu Klein passe sous silence la gestion des grands services publics usine de production d'eau potable et station d'épuration en régie mais exploitées par de grands groupes privés ou la collecte et traitement des ordures ménagères, les transports, le chauffage urbain, etc.) et des grands équipements publics (Zénith, réseau métropolitain de télécommunications, installations sportives, etc.), qui constituent pourtant une grande partie des compétences du Grand Nancy, c'est que, par hypothèse, il considère comme satisfaisant leur mode de gestion.

L'association **Le Bien commun** défend l'idée que les services publics doivent être gérés par la collectivité publique. Les services publics n'ont pas vocation à servir de rente aux grands groupes du BTP, du transport ou de l'énergie, quand bien même l'État serait présent parmi leurs actionnaires.

**Le Bien commun** défend le principe d'une gestion publique, qui peut être réalisée selon deux modes principaux :

— soit en régie directe : une collectivité comme le Grand Nancy est capable d'étoffer ses propres services et de disposer des compétences nécessaires (l'université de Lorraine forme à tous ces emplois) ;  
— soit dans le cadre de régies autonomes, associant en permanence les parties prenantes, c'est-à-dire, principalement, les élus, les personnels et les usagers.

À lire et relire le discours de Mathieu Klein, à entendre ses déclarations, il ne semble pas que, dans les six ans à venir, le Grand Nancy prendra cette voie.

C'est pourquoi, durant la mandature qui s'ouvre, **Le Bien commun** sera à pied d'œuvre pour défendre l'intérêt général et promouvoir les services publics, sur l'ensemble des thématiques évoquées plus haut : la démocratie locale, les mobilités, le thermalisme, la santé, la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des réseaux de communication, etc.

**Le Bien commun** continuera, comme ses statuts le prévoient, à « *élaborer des solutions alternatives écologiques et solidaires, [à] les promouvoir auprès de la population et [à] interpeller les responsables, publics et privés, [à] proposer une vision et des actions défendant et promouvant l'intérêt général ; [...].* » (Art. 2 des statuts de l'association.) Ainsi, **Le Bien commun** poursuivra-t-il son action au contact des élu·e·s (concertation, échanges, débat public) et en direction du public (partage d'expériences, d'idées et de projets, interventions dans l'espace public et dans les médias)